

Délibération n°2017.00090

Transports - Convention avec la société KEOLIS-CIF sur le raccordement des Bornes d'information voyageurs (BIV) à l'éclairage public - Autorisation de signature

Séance du 10 octobre 2017

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETARE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

Délibération n° 2017.00090

Transports - Convention avec la société KEOLIS-CIF sur le raccordement des Bornes d'information voyageurs (BIV) à l'éclairage public - Autorisation de signature

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Marianne MARGATE, Adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement du territoire, au développement durable et aux transports ainsi qu'au droit des femmes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Considérant que le transporteur KEOLIS-Courriers d'Ile-de-France déploie des bornes d'information voyageurs (BIV) en temps réel sur son réseau et que les poteaux servant de support à la BIV doivent être alimentés en énergie,

Considérant que la société KEOLIS-Courriers d'Ile-de-France s'engage à déployer les BIV aux points d'arrêts à ses frais, à assurer l'entretien des BIV et à prévenir la Ville lorsque KEOLIS-CIF assure l'installation et la maintenance des BIV,

Considérant l'intérêt que revêtent ces BIV pour les usagers des transports du réseau KEOLIS-CIF,

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement durable du 28 septembre 2017,

DELIBERE

A l'unanimité

APPROUVE la convention à signer entre la ville et KEOLIS CIF-Groupe KEOLIS, sur le raccordement de Bornes information voyageurs (BIV) à l'éclairage public.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CB', written over a horizontal line.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.